

Des assises pour davantage d'anticipation

Les Assises du sanitaire animal s'ouvrent ce 30 janvier avec pour objectif d'anticiper les épizooties.

Une réponse attendue par les éleveurs qui font face, depuis plusieurs mois maintenant, à une multiplication des maladies animales et à des pertes importantes.



TÉMOIGNAGE / Installé à Vensat dans le Puy-de-Dôme en productions bovine, avicole et grandes cultures, Cédric Giraudet, président de la section régionale avicole Auvergne-Rhône-Alpes, mesure combien la stratégie vaccinale de lutte contre la grippe aviaire a contribué à sauver la filière volailles.

« La vaccination endigue les grosses flambées d'épizooties »

Lorsqu'ils s'installent en 2013 en Gaec avec son père, Cédric Giraudet anticipe un peu ce qu'il appelle « le plan de base ». Après un BTS productions végétales à Châteauroux (Indre), il s'imaginait faire ses armes à l'extérieur avant de rejoindre la ferme familiale. Mais c'était sans compter sur les hasards de la vie. « J'ai eu de la chance. Des voisins, qui allaient prendre leur retraite sans successeur, sont venus me voir car ils voulaient transmettre à un jeune. » Le jeune homme accepte la proposition. Il reprend une soixante d'hectares en grandes cultures et un poulailler standard. Une production dont il ignore tout, mais dont il apprend vite les rudiments et mesure la complémentarité sur son exploitation. « J'ai réussi à trouver une vraie synergie entre les ateliers de grandes cultures et de bovins, en augmentant mon autonomie alimentaire. Sur la partie volailles, l'intégration fait que la question ne se pose pas sur l'alimentation. En revanche, je valorise les fumiers, ce qui diminue le recours aux engrais chimiques. »



▲ Cédric Giraudet, président de la section régionale avicole Auvergne-Rhône-Alpes.

Anticiper la vaccination

Sur le volet sanitaire, sans aller jusqu'à évoquer des synergies, Cédric Giraudet témoigne des bonnes pratiques qui peuvent apparaître comme drastiques

de prime abord, mais qui, ces dernières années, avec la flambée de grippe aviaire, ont contribué à préserver la filière avicole. « Étant en production standard, les volailles sont de fait restées claustrées.

Baisse des effectifs bovins

Un rendez-vous d'autant plus primordial que les premiers effets des maladies vectorielles sont observés sur les effectifs nationaux de bovins, selon l'Institut de l'élevage (Idele). Alors qu'il ralentissait depuis le début de l'année, le rythme de décapitalisation est, en effet, reparti à la hausse à l'automne 2024, notamment

en raison des maladies vectorielles, indique son bulletin *Tendances* paru le 20 décembre 2024. L'effectif de vaches allaitantes est ainsi en recul de 1,7 % sur un an, au 1^{er} octobre 2024, puis de 2 % un mois plus tard. L'accélération de la décapitalisation est « liée au très faible nombre de génisses entrées dans les troupeaux », explique l'Idele. En raison des épizooties de maladies vectorielles, « la fertilité a été affectée et des avortements se sont produits, en partie chez des génisses », qui ne sont donc pas entrées dans le troupeau des mères, relève l'Institut technique. En prévision des assises du sanitaire animal, rendez-vous attendu par la profession, le ministère de l'Agriculture a publié, en décembre 2024, un rapport sur l'organisation du système sanitaire français. Ce document de plus de 100 pages dresse un état des lieux complet de la situation sanitaire dans les filières animales et propose des pistes d'évolution.

Les enjeux du sanitaire

Ainsi, le rapport souligne la nécessité d'avoir une gouvernance sanitaire efficace, tant au niveau national que régional. Il met en lumière la baisse préoccupante du nombre de vétérinaires ruraux. En effet, « selon l'atlas démographique de la profession vétérinaire, la population des vétérinaires qui exercent exclusivement ou de façon prédominante dans le secteur des animaux de rente continue de baisser régulièrement depuis 2016 (diminution de 1,2 % entre 2022 et 2023). La part des vétérinaires exerçant auprès des animaux de rente ne représente plus, en 2023, que 15,2 % de l'ensemble des vétérinaires praticiens », souligne le rapport. L'autre point crucial dans la lutte sanitaire est la surveillance via la plateforme ESA, qui coordonne vingt-et-un dispositifs de surveillance dans neuf filières et assure une veille internationale. En effet, le rapport rappelle que « la surveillance épidémiologique est essentielle pour documenter une situation sanitaire et permettre la décision d'actions par les acteurs et décideurs de la santé animale ». Le document aborde également l'épineuse question

du financement des actions sanitaires, soulignant l'importance de la prévention. Il rappelle aussi que l'intervention des dispositifs de mutualisation existants pour certaines maladies (caisses de secours et FUSE) permet que le reste à charge des opérateurs demeure à un niveau supportable. Ce rapport constitue donc une réelle base de travail pour les futures assises du sanitaire animal qui se tiendront le 30 janvier prochain. Les participants devront se pencher sur plusieurs thématiques : le renforcement du maillage vétérinaire en zone rurale, l'amélioration des systèmes de surveillance et de prévention, l'adaptation de la réglementation aux enjeux actuels des filières animales et l'optimisation du financement des actions sanitaires. Autant de réflexions qui permettront d'inscrire les assises comme un tournant. ■

Marie-Cécile Seigle-Buyat avec AgraPresse

1 - Les données ont été récoltées en octobre et novembre 2024 par les GDS (groupements de défense sanitaire), par téléphone, auprès de quelque 314 élevages foyers dans 15 départements. Cette première étude porte sur les résultats observés « un à deux mois après le début de la suspicion ». D'autres données sur l'impact à plus long terme (jusqu'à six mois) « seront analysées ultérieurement ».

L'INFO EN +

Bilan sanitaire

Au 2 janvier, la France comptait 9 155 foyers de FCO-3 (111 en une semaine) dans 52 départements. S'y ajoutent 3 750 cas de maladie hémorragique épizootique (MHE) depuis le 1^{er} juin (+ 12 en une semaine), sans oublier des milliers de cas de FCO-8. Concernant la grippe aviaire, deux foyers de volailles ont été recensés dans des élevages de l'Eure et du Calvados et un cas sauvage dans la Somme, selon le dernier bulletin hebdomadaire de l'ESA. ■



▲ La ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, a annoncé la tenue d'assises nationales du sanitaire animal le 30 janvier 2025.

OVINS - BOVINS / Face aux risques sanitaires liés aux sérotypes 8, 4 et 3 de la fièvre catarrhale ovine (FCO), ainsi qu'à la maladie hémorragique épizootique (MHE), les GDS, les établissements départementaux de l'élevage (EDE) et les groupements techniques vétérinaires, recommandent de vacciner l'ensemble des cheptels souches, renouvellement compris, pour protéger efficacement les élevages.

Comment vacciner ses animaux d'élevage ?

Il est vivement recommandé de vacciner contre la fièvre catarrhale ovine (FCO) de sérotypes 8, 4 et 3 et la maladie hémorragique épizootique (MHE), car ces épizooties peuvent avoir des impacts importants en élevage : mortalité et/ou nombreux animaux malades, pertes indirectes (production, avortements...). Quelques précautions sont à prendre. En effet, il est judicieux d'éviter la période autour de la mise à la reproduction dans un délai de trois semaines avant et de trois semaines après la fécondation (insémination artificielle ou monte). Par ailleurs, il est préconisé de respecter un

délai d'une semaine à quinze jours entre les injections des vaccins et programmer ainsi un calendrier vaccinal.

Vaccinations concomitantes

Toutefois, ces recommandations sont, parfois, difficiles à mettre en œuvre. L'injection combinée des trois vaccins (FCO-3, FCO-8/4 et MHE) doit être évaluée conjointement par l'éleveur et son vétérinaire traitant, en tenant compte des bénéfices globaux et des éventuels risques. Si l'éleveur prend la décision de vacciner contre ces trois maladies le même jour, il faut

administrer les vaccins par voie sous-cutanée et il est conseillé de les injecter de part et d'autre de l'encolure, afin de solliciter le système lymphatique des deux côtés (par exemple : la FCO [8/4 et 3] à droite et la MHE à gauche). À ce jour, très peu d'effets indésirables sont rapportés avec les vaccinations simultanées (FCO-3, FCO-4/8 et MHE). Des études sont actuellement menées à l'École nationale vétérinaire pour quantifier le risque éventuel. Les autorisations temporaires d'utilisation des vaccins ne mentionnent, par ailleurs, aucune contre-indication et les directions départementales de la protection des populations (DDPP) acceptent les vaccinations concomitantes pour l'export. La stratégie vaccinale, ainsi que le calendrier vaccinal du troupeau, doivent être réfléchis en concertation avec son vétérinaire traitant. La balance bénéfices/risques permet d'objectiver une situation et c'est un excellent outil d'aide à la décision.

Quelles sont les durées d'immunité des vaccins ?

Il faut deux injections espacées de trois à quatre semaines et l'immunité complète sera obtenue au bout de trois semaines environ après la deuxième injection. La protection vaccinale est généralement de douze mois (FCO-4 et 8). De nouvelles études sont en cours pour préciser la durée d'immunité des derniers vaccins mis sur le marché (FCO-3 et MHE). Un rappel annuel est nécessaire pour conserver une immunité complète. ■

La rédaction avec GDS, GTV, EDE 63



▲ La stratégie vaccinale, ainsi que le calendrier vaccinal du troupeau, doivent être réfléchis en concertation avec son vétérinaire traitant.

À SAVOIR / Quelles sont les prises en charge de l'État ?

Vaccins FCO-3 : pour limiter la propagation de la maladie, les services de l'État ont mis en place une zone régulée. La liste des communes concernées est consultable sur le site du ministère de l'Agriculture. 100 % des vaccins FCO 3 sont financés par l'État pour les départements situés dans cette zone régulée dans la limite des doses disponibles et jusqu'au 31 janvier 2025. C'est le cas notamment dans l'Allier, le Cantal, la Corrèze, la Creuse, la Haute-Loire, la Lozère et le Puy-de-Dôme.

MHE : prise en charge 100 % dans les départements de la zone tampon : Manche, Calvados, Ornes, Mayenne, Sarthe, Eure-et-Loir, Loire-et-Cher, Loiret, Cher, Indre, Creuse, Allier, Puy-de-Dôme, Cantal, Haute-Loire, Lozère, Ardèche, Drôme, Gard, Vaucluse, Bouches-du-Rhône.

Vaccins FCO-8/4 : ils sont à la charge de l'éleveur. ■